



CHARLES DE GAULLE ET LA SUISSE

UNE HISTOIRE INTIME ET COMPLEXE

Rencontres historiques et culturelles franco-suissees 2024 – 2025





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Charles de Gaulle et la Suisse : une histoire oubliée

De la découverte de ses origines suisses à la décision historique du 15 mars 2024 prise par la Confédération Helvétique réhabilitant, 80 ans après, les résistants suisses qui avaient ralliés De Gaulle et condamnés à la Libération par la justice suisse, les rencontres culturelles « Charles de Gaulle et la Suisse » organisées entre France et Suisse en 2024 et 2025 ouvrent une page d'histoire inédite de la vie intime, familiale et politique du Fondateur de la Vème République.

Si la Suisse, n'a pas joué un rôle clé dans la politique gaullienne, elle aura été présente au plus profond de son histoire personnelle. Une histoire faite de douleurs, de blessures, de plaies ... jamais véritablement refermées. C'est pourquoi l'histoire du lien de De Gaulle à la Suisse est restée mal connue, enfouie, refoulée. Les rencontres culturelles « De Gaulle et la Suisse » révéleront ces événements qui ont marqué l'histoire personnelle ou politique du général, à travers des expositions temporaires et itinérantes, des cycles de conférences historiques, des rencontres cinémas et animations.

Les temps forts en seront la découverte des lieux d'origine des ancêtres du général dans le Jura suisse et le mémorial des résistants suisses ayant ralliés de Gaulle, condamnés en Suisse et enfin réhabilités. Après l'hommage aux résistants étrangers incarnés par la Panthéonisation de Manouchian, la réhabilitation tardive des résistants Suisses, martyrisés et oubliés, conclura la reconnaissance pleine et entière des résistants oubliés de la 2ème guerre mondiale.

Cet événement, placé sous le marrainage de Madame Anne de Laroullière, petite-fille du général de Gaulle est organisé avec les soutiens de la Fondation Charles De Gaulle, la Fondation de la Résistance, l'Ordre de la Libération, les groupes d'amitié France-Suisse de l'Assemblée Nationale et du Sénat, l'ambassade de Suisse en France et de nombreuses collectivités en France et en Suisse.

Cet événement sera l'un des temps forts et originaux des commémorations du 80ème anniversaire de la Libération qui se dérouleront entre 2024 et 2025.

Contact : Philippe PICHOT, Concepteur du projet. - Tel : 06.88.82.40.45 – Mail : ppichot25@gmail.com

Contacts presse : Maryline Jeannin – Tel : 06 17 64 06 37 – Mail : maryline@maryco.fr

Barbara Gris Pichot - Tel : 06 80 32 91 66 – Mail : barbaragp@publicsconnect.fr



RENCONTRES CULTURELLES CHARLES DE GAULLE ET LA SUISSE

1. De Gaulle et la Suisse : les références historiques.
2. L'exposition itinérante sur Charles de Gaulle et la Suisse : une histoire intime et complexe.
3. Les conférences – Films documentaires – Spectacle.
4. Les lieux de mémoire en France et en Suisse.
5. Le projet de mémorial des résistants Suisses.
6. Le programme des rencontres Charles de Gaulle et la Suisse.
7. Les soutiens et partenaires des rencontres.
8. Arc Jurassien – Coopération France-Suisse.

Contacts :

Association Cultures et Loisirs de Jougne et commune de Jougne.

Organisateur :

Philippe PICHOT, initiateur du projet.

Tel : 06.88.82.40.45 – Mail : ppichot25@gmail.com



1 – De Gaulle et la Suisse : les références historiques

Aux origines : Charles de Gaulle descendant d'un soldat suisse.

Le fondateur de la Ve République était l'arrière-arrière-arrière-petit-fils de François-Ignace Nicol (1742-1780) natif de Porrentruy dans le Jura Suisse, soldat engagé à 13 ans dans le dernier des régiments suisses.

Par l'ordonnance du 25 février 1758, le Roi de France Louis XV avait validée l'offre qui lui était faite par Guillaume, baron de Reinck-Baldestein, prince-évêque de Bâle, de lever pour le service du roi de France, dans les pays de la souveraineté de l'évêque, un régiment de 12 compagnies, sous le commandement du baron d'Eptingen, grand-maréchal héréditaire de l'évêché de Bâle.

Le régiment d'Eptingen, qui s'était organisé à Strasbourg, quittait cette place en 1759, et, dans le cadre de la guerre de Sept Ans, avait rejoint l'armée d'Allemagne avec laquelle il se trouva en 1760 aux batailles de Corbach et de Birkfeld avant de s'illustrer à celle de Grebenstein, le 24 juin 1762.

À la cessation des hostilités, le régiment d'Eptingen revint à Strasbourg puis s'installa à Neufbrisach en mai 1763, à Lille en novembre 1764, à Landrecies et à Avesnes en octobre 1765. C'est là que François Ignace Nicol devenu Nicot épousa le 2 septembre 1766 Marie-Claire Lefait, née à Avesnelles dans le Nord en 1746.

Son régiment repart à Mézières en novembre 1766, séjourne au camp de Compiègne en juillet 1767, à Besançon et se dirige en juin 1768, à Toulon, où il s'embarque aussitôt pour la Corse.

Là, engagé dans la guerre d'indépendance de la Corse, le régiment se distingue, le 1er août 1769, aux combats de Barbaggio et de Patrimonio. Il revient quelques jours après à Toulon. C'est près de là qu'une fille, Marie Anne Constance Nicot, naît le 13 août 1769 à La Vallette dans le Var.

En novembre 1769, le Régiment se rend à Wissembourg et à Lauterbourg. Il passe ensuite à Phalsbourg en septembre 1772, à Bitche en septembre 1773, à Mézières en mai 1774, à Neufbrisach en octobre 1775, à Wissembourg et Fort-Louis en octobre 1777. Il est alors envoyé à Rochefort en juin 1780. C'est là qu'une épidémie de fièvre typhoïde décime le régiment et qu'il décède de maladie le 31 août à l'âge de 37 ans.

Sa fille Marie Anne Constance Nicot se maria le 23 novembre 1790 à Maubeuge avec Louis Philippe Kolb (1761-1842), sergent-major au Régiment de Reinach, ex-Eptingen. Leur seconde fille, Louise Constance Kolb (1792-1877) épousa Henri Maillot (1780 – 1829), le grand-père maternel du général de Gaulle.



1916-1918 : La Suisse objectif du prisonnier De Gaulle.

Mobilisé le 1 août 1914 au 33ème Régiment d'Infanterie, le lieutenant Charles De Gaulle est blessé le 15 août 1914 d'une balle dans la jambe. Il est à nouveau blessé le 10 mars 1915, à la main gauche en Champagne. Le 2 mars 1916 à Douaumont devant Verdun, il tombe blessé d'un coup de baïonnette et est fait prisonnier. Envoyé à l'hôpital de Mayence, il est transféré à Osnabrück en Westphalie où, dès son arrivée, sa tentative d'évasion en barque sur le Danube est éventée. Le 14 juin 1916, il est expédié au camp de Neisse en Silésie puis à Sczuszyn en Lituanie. Là, il tente à nouveau de s'échapper, mais le trou qu'il a commencé de percer dans le mur est découvert.

Le 9 octobre 1916, il se retrouve à la forteresse d'Ingolstadt en Bavière dont les défenses naturelles interdisent toute tentative d'évasion. Affecté à l'annexe de l'hôpital militaire de la garnison, situé en ville, il s'en évade le 29 octobre. Il tente de gagner à pied l'enclave suisse de Schaffhouse située à 300 kilomètres et, le 5 novembre, atteint Pfaffenhofen, bourgade à une trentaine de kilomètres d'Ulm, ayant parcouru les deux tiers de leur route mais est repris.

Le 20 juillet 1917, il est transféré à la forteresse de Rosenberg près de Kronach en Franconie au sommet d'un piton très escarpé. Le 15 octobre, profitant d'un orage avec 4 complices, ils franchissent les deux fossés et la muraille. Se cachant le jour, ils vont marcher dix nuits en direction de Schaffhouse en Suisse avant d'être repris.

Le 30 octobre 1917, il s'échappe de nouveau mais cette fois en chemin de fer en direction d'Aix-la-Chapelle pour franchir la frontière hollandaise. De Rosenberg, il se dirige vers la gare de Lichtenfels, distante de vingt-cinq kilomètres. A peine installé dans le train, il est arrêté par des gendarmes allemands.

Le 18 mai 1918, De Gaulle est transféré à la forteresse de Wülzburg en Bavière. Et, le 10 juin, il sort déguisé du camp se dirigeant vers Nuremberg pour gagner Aix-la-Chapelle en train. Il est arrêté deux jours plus tard par un poste de gendarmerie.

En juillet il s'évade encore une fois dans un panier à linge reprenant la route de Nuremberg où il comptait prendre le train. Mais il est une fois encore repris et ramené à Wülzburg.

Lui, qui enfant s'imaginait conduire des armées qui battraient l'Allemagne, ne participa pas, malgré ces cinq tentatives d'évasion, à la Victoire de novembre 1918. Dans ses lettres qui avaient transité par la Croix-Rouge via la Suisse, il se morfondait sur sa situation de captif qu'il décrivait comme un « lamentable exil ». Un souvenir amer, s'estimant être un « revenant », un soldat inutile qui n'avait servi à rien.

C'est seulement une fois libéré, après l'armistice du 11 novembre, que le 29 novembre 1918, Charles de Gaulle traversera la Suisse en train de la gare de Romanshorn sur le Lac de Constance jusqu'à Genève pour rentrer en France.



1942-1945 : La Suisse, refuge et retour de la famille de Gaulle.

Si lors de la Première Guerre Mondiale, Charles de Gaulle n'avait pu s'évader jusqu'en Suisse, celle-ci fut le refuge de la famille de Gaulle lors du second conflit mondial.

Réfugiés dans la zone Sud non-occupée après la défaite de 1940, l'occupation par les Allemands de la zone Libre en novembre 1942 mit alors la famille du général en danger.

Son frère, Jacques de Gaulle, handicapé depuis 1926 et qui habitait Grenoble, se retrouva menacé d'arrestation et il parvint à fuir juste avant l'arrivée de la Gestapo. Avec la complicité des douaniers français, il put avec sa femme franchir la frontière suisse, porté par l'abbé Pierre. Il restera en Suisse jusqu'à la fin de la guerre et rentrera en France à Grenoble où il décède le 17 février 1946 à l'âge de 53 ans.

Son autre frère, Xavier de Gaulle, résidait dans le Midi où il était surveillé de très près par la gendarmerie nationale. Ne se sentant plus en sécurité, il rejoignit la Haute-Savoie et via une filière d'évasion, gagna la Suisse. Il survécut grâce à l'argent que son frère Charles lui expédiait d'Angleterre et, en retour, il lui envoyait de précieux renseignements. En 1944, Xavier de Gaulle fut nommé consul général de France à Genève où il animait les relations avec la Suisse et au sein du cercle français.

C'est aussi par la Suisse que sa nièce Geneviève, fille de son frère aîné Xavier de Gaulle, était, elle aussi, rentrée en France en avril 1945. Sous l'Occupation, jeune étudiante, elle s'était engagée dans la résistance au sein du Groupe du Musée de l'Homme puis du réseau Défense de la France. Arrêtée par la Gestapo, elle fut déportée en février 1944 au camp de Ravensbrück. Traitée comme monnaie d'échange par Heinrich Himmler, elle restera internée jusqu'en avril 1945, avant d'être transférée via la Suisse à Genève où elle arrivera pratiquement aveugle et ne pesant plus que 44 kg.

La famille de Gaulle se retrouvera, le 28 mai 1946 à Bossey en Haute-Savoie à la frontière suisse, pour le mariage civil de Geneviève de Gaulle et pour la cérémonie religieuse en l'église Notre-Dame à Genève.

Elle s'était mariée avec Bernard Anthonioz, citoyen suisse né à Genève et qui, en 1958, rejoindra le cabinet d'André Malraux et participera activement à la mise en place du nouveau ministère chargé des affaires culturelles. Geneviève Anthonioz-De Gaulle s'engagera notamment dans la lutte contre la pauvreté et assurera la présidence de l'antenne française d'ATD Quart Monde de 1964 à 1998. Décédée en 2002, elle entrera au Panthéon en 2013.



1943 : L'affaire de la Délégation de la Résistance en Suisse : la résistance a-t-elle trahi de Gaulle ?

Au début de 1943, la Résistance se renforce et les trois mouvements « Combat », « Libération » et « Franc-Tireur » deviennent les Mouvements unis de Résistance (MUR). L'action de l'Armée secrète s'intensifie avec l'afflux des réfractaires au STO et les besoins matériels et financiers des mouvements deviennent alors énormes.

Le financement des MUR est assuré par Londres, représenté en France par Jean Moulin. En mars 1943, une baisse des fonds affecte le mouvement « Combat », le plus puissant, et pour faire face à la pénurie de moyens, Henri Frenay, son fondateur, décide de créer la « Délégation générale de la Résistance en Suisse ». Celle-ci aura pour fonction d'assurer le financement de la Résistance à partir de subventions américaines.

Mais Jean Moulin et le général de Gaulle s'opposent, dès l'origine, à cette création qu'ils voient comme un cheval de Troie des Américains, puisque Allen Dulles, le représentant personnel du président Roosevelt et patron de l'OSS pour l'Europe, est l'interlocuteur des MUR. Or, au printemps 1943, la position du général de Gaulle est fragilisée car les Américains soutiennent son concurrent à Alger, le général Giraud.

Jean Moulin craint que cette liaison ne soit un soutien apporté à Giraud contre de Gaulle. Henri Frenay et Jean Moulin s'opposent violemment lors de la réunion du Comité directeur des MUR le 28 avril 1943. Moulin lance à Frenay : « C'est un véritable coup de poignard dans le dos que vous donnez à de Gaulle ».

La délégation s'installe à Genève en mars 1943 et les Américains s'engagent à verser 25 millions de francs par mois alors que les MUR ne recevaient que 5 à 7 millions de francs de Londres. L'opposition des gaullistes de Londres et des Anglais, qui souhaitent garder le contrôle, aboutit au blocage des versements américains. Une négociation franco-anglo-américaine, à la fin de l'été 1943, autorisera la Délégation à recevoir via les Américains une somme mensuelle de quatre millions de francs.

Un double soupçon aura pesé sur la Délégation suisse : les Américains auraient instrumentalisé Frenay et Frenay aurait utilisé les Américains contre de Gaulle ?

Les archives révéleront que la Délégation n'a pas joué Giraud contre de Gaulle. Frenay a résolument choisi le ralliement à de Gaulle dès 1942 et il l'a fait savoir aux Américains. Dulles n'a pas instrumentalisé Frenay et « Combat » contre de Gaulle mais aura cherché à infléchir l'antigaullisme de la diplomatie américaine en défendant la Résistance française et la présentant comme force crédible, pro-gaulliste et pas anti-américaine.

À l'heure où se jouait le destin de la France, la mainmise des Américains, via la Délégation suisse sur la Résistance française réunie par Jean Moulin, aurait pu avoir des conséquences dramatiques pour la suite : ce contrôle aurait marginalisé de Gaulle et grandement facilité à la Libération, l'installation de l'AMGOT transformant la France en protectorat américain. Inimaginable pour De Gaulle.



1945 : La Suisse livre le Maréchal Pétain.

Si la Suisse avait vu le retour des membres de la famille de Gaulle, elle allait aussi lui livrer un encombrant prisonnier : le maréchal Philippe Pétain.

Emmené par les Allemands à Sigmaringen, une ville du sud-ouest de l'Allemagne, où s'étaient réfugiés des dignitaires du régime de Vichy, il avait demandé à rentrer en France. Les Allemands, avec l'accord du Conseil fédéral, l'amenèrent alors à la frontière suisse au poste de Sankt-Margrethen le 24 avril 1945.

Dès l'arrivée de Pétain en Suisse, l'ambassadeur de la Confédération à Paris, Karl Burkhardt, s'était présenté devant le général de Gaulle pour l'informer officiellement de la présence du maréchal sur le territoire de la Confédération et de son souhait de revenir en France.

De Gaulle indiqua que le gouvernement français n'était nullement pressé. Il proposa même au représentant suisse de fournir personnel et documentation à Pétain pour qu'il puisse rédiger, depuis la Suisse, la justification de son attitude depuis 1940, proposition que Pétain refusa.

Le général de Gaulle envoya alors le général Koenig pour arrêter Pétain dès qu'il se présenterait à la frontière française, à Vallorbe, où le convoi transportant le maréchal se présenta le 26 avril à 19 heures.

Koenig, le vainqueur de Bir-Hakeim que le Gouvernement de Vichy avait condamné à mort par contumace, le 3 décembre 1941, présenta alors au maréchal son mandat d'arrestation pour « attentat contre la sécurité intérieure de l'État » et « intelligence avec l'ennemi ». Pétain signa. Il fut aussitôt amené à la gare des Hôpitaux-Neufs – Jougne où un train spécial, bloqué un temps à Pontarlier par les communistes qui avaient organisé une manifestation hostile à Pétain, l'emmena à Paris. Il fut aussitôt incarcéré au fort de Montrouge.

Le Général devait donc statuer sur le devenir du Maréchal qui avait été son mentor. A son secrétaire, Claude Mauriac, qui l'avait interrogé en septembre 1944 sur ce qu'il ferait de Pétain, de Gaulle avait répondu : « Et que voulez-vous que j'en fasse ? Je lui assignerai une résidence quelque part dans le Midi et il attendra que la mort vienne l'y prendre ».

Mais, entre-temps, l'opinion publique était devenue moins magnanime sur l'avenir de Pétain et son procès s'ouvrit en juillet 1945. Le Maréchal fut défendu par Maître Jacques Isorni, dont le père était suisse originaire de Locarno.

Le 15 août 1945, la Haute-Cour condamna le Maréchal Philippe Pétain à la peine de mort, à l'indignité nationale, à la confiscation de ses biens. Le 17 août 1945, accomplissant le vœu de la Haute-Cour de justice, le général de Gaulle, chef du Gouvernement provisoire de la République, commua la sentence de mort en peine de réclusion à perpétuité. Il meurt le 23 juillet 1951 à Port-Joinville sur l'île d'Yeu, à l'âge de 95 ans.



1945 : La tragédie des résistants Suisses.

Dès 1940, plusieurs centaines de Suissesses et Suisses s'étaient enrôlés dans la Résistance intérieure (FFI) ou dans les Forces françaises libres (FFL) du général de Gaulle.

Ayant enfreint le Code Militaire suisse, renforcé en 1928, qui interdisait à tout ressortissant helvète de s'engager dans une armée étrangère, ceux-ci, bien qu'appartenant au camp des vainqueurs, se retrouvaient, au lendemain de la Victoire, dans une fâcheuse situation vis-à-vis de leur pays d'origine.

C'est pourquoi, dès la fin des hostilités, le général Koenig intervînt auprès du ministre de Suisse à Paris, Karl Burckhard pour plaider leur cause : « J'ai eu sous mon commandement un assez grand nombre de Suisses qui, du fait qu'ils se sont battus pour la France, se trouvent actuellement dans une situation difficile à l'égard de leur propre pays. J'aimerais parler en leur faveur... ils se sont battus admirablement, chacun individuellement, faisant le plus grand honneur à la Suisse et à son esprit militaire. Maintenant, il y en a qui sont pris par le fameux Heimweh. Ils aimeraient rentrer chez eux et ne le peuvent pas. Plaidez leur cause, Monsieur ».

Malgré les interventions du gouvernement français, plusieurs centaines de ces résistants Suisses seront condamnés par la justice militaire à des amendes et peines de prison avec ou sans sursis. Certains seront même expulsés de l'armée, d'autres privés de leurs droits politiques et une partie des résistants devront rester sur le territoire français pour échapper à ces sanctions. Parmi ces engagés, certains étaient glorieusement tombés au combat alors que la Suisse les avait déjà condamnés par contumace en attendant leur retour.

C'est seulement en novembre 2021 que la Commission des affaires juridiques du Conseil national de la Confédération suisse a accepté, par 16 voix contre 5 et 1 abstention, la proposition de réhabilitation des personnes condamnées à l'époque par la justice militaire helvétique. Le 15 mars 2024, le Conseil National a entériné la réhabilitation des résistants suisses.

Cette réhabilitation reste symbolique et ne donnera pas lieu à des réparations financières – la majorité de ces résistants étant décédés – mais permettra de marquer la reconnaissance à l'égard de ces combattants qui ont contribué à libérer l'Europe du nazisme. Comme le justifiera le Conseil fédéral : « Les condamnations de l'époque ne correspondent plus au sentiment de justice tel qu'il prévaut aujourd'hui ».

Alors que dès 1945, les résistants français et autres résistants étrangers avaient été célébrés et s'étaient vu ouvrir toutes les opportunités, c'est seulement 76 ans après la fin du conflit que se conclut, avec l'affaire des résistants suisses, la reconnaissance définitive et complète de tous ces combattants.



1942-1946 : Les Suisses Compagnons de la Libération.

Le 16 novembre 1940, le général de Gaulle institue l'Ordre de la Libération. Il qualifiera les 1038 compagnons de la Libération de « chevalerie exceptionnelle créée au moment le plus grave de l'histoire de France ». Parmi ces 1038 compagnons l'on comptera 13 femme et hommes, de nationalité suisse, franco-suisse ou d'ascendances suisses.

Berty ALBRECHT (1893-1943). Née à Marseille. Résistance du Réseau « Combat » - Arrêtée, se suicide le 31 mai 1943 à Paris.

Henri BENEVEVE (1906-1945). Né à Renens, Forces Françaises de la France Libre de 1940 à 1945. Mort pour la France le 14 avril 1945 à l'Escarène Alpes-Maritimes.

André BOLLIER (1920-1944). Né à Paris, chargé des journaux de la Résistance. Blessé par la Gestapo, se suicide le 17 juin 1944 à Lyon.

Rudolf EGGS (1915-2011). Sergent dans les Forces Françaises de la France Libre de 1940 jusqu'à la libération en 1945. Naturalisé français en 2007.

Jean GOUJON DE THUISY (1915-1944). Né à Genève, Capitaine dans les Forces Aériennes de la France Libre – Tué dans un accident en Grande-Bretagne le 1er novembre 1944 ;

William GOULD (1913-1980). Né à Genève, engagé dans les Forces Françaises de la France Libre de 1940 jusqu'à la libération en 1945.

Arnaud LANGER (1919-1955). Né à Saint-Aubin. Capitaine dans les Forces Aériennes de la France Libre de 1940 à 1945.

Marcel LANGER (1917- 1990). Né à Saint-Aubin. Capitaine dans les Forces Aériennes de la France Libre de 1940 à 1945.

Horace MALLET (1905-1942). Né à Berne, Capitaine des Forces Françaises de la France Libre. Mort pour la France le 11 juin 1942 à Bir-Hakeim en Lybie.

Jean-Pierre MALLET (1920-2013). Né à Paris, sous-lieutenant dans les Forces Françaises de la France Libre de 1941 à 1945 ;

Pierre De MORSIER (1908- 1991). Né à Genève, Forces Navales de la France, campagne d'Italie de juin 1944 jusqu'en mai 1945.

Henri SCHAERRER (1916-1941). Résistant, fusillé, le 13 novembre 1941 au Mont Valérien à Suresnes dans les Hauts-de-Seine.

Jacques-Henri SCHLOESING (1919-1944). Né à Montreux, commandant dans les Forces Aeriennes de la France Libre. Abattu le 26 août 1944 en Normandie.



1945 : Les citoyens Suisses médaillés de la Résistance française.

Le 9 février 1943, le général De Gaulle crée la médaille de la Résistance française, pour « reconnaître les actes remarquables et de courage qui en France, dans l'Empire et à l'étranger auront contribué à la résistance du peuple français contre l'ennemi et contre ses complices depuis le 18 juin 1940 ».

Elle sera attribuée à 65 029 personnes dont 25 722 à titre posthume, appartenant aussi bien aux Français libres qu'à la Résistance intérieure. 187 citoyens suisses et binationaux furent décorés de la Médaille de la Résistance, 28 femmes et 150 hommes dont 141 de leur vivant et 46 à titre posthume (en italique).

1940 à 1968 ... : La Suisse refuge des capitaux français.

L'agacement gaullien vis-à-vis de la Suisse fut aussi grandement exacerbé par les banques suisses qui servaient à dissimuler les richesses des grandes fortunes françaises.

Le blocage de tous les fonds français dans les banques suisses durant la Seconde guerre mondiale avait permis d'estimer leur valeur autour de 1,7 milliard de dollars en 1946. Cette somme représentait plus de la moitié des fonds que la France avait reçus par le biais du Plan Marshall.

Aussi, dans un contexte où il fallait reconstruire le pays, le général de Gaulle, président du Gouvernement provisoire, soutenu par les Etats-Unis, exigea la déclaration des fortunes détenues en Suisse par des Français comme condition à la reprise des relations politiques et économiques. Ces exigences étaient d'autant plus fondées que la Suisse avait collaboré avec les puissances de l'Axe et que les Etats-Unis ne voulaient pas donner un blanc-seing à l'envoi des fonds du Plan Marshall à la France.

Mais les demandes du Général échouèrent, se heurtant d'une part à la position intransigeante de l'État Suisse défendant les intérêts des places financières de Genève et de Zurich et, d'autre part, à cause des blocages de ces évadés français dont certains étaient membres de la haute société, dirigeants industriels et même membres du gouvernement.

Une attitude exaspérante lorsque l'on connaît la susceptibilité du général quant au patriotisme des élites, aux notables et à l'argent. Pour lui, qui avait fait sienne la maxime de Machiavel « J'aime ma Patrie plus que mon âme », et encore plus que ses propres biens – bien maigres, par ailleurs – ces élites qui avaient choisi leurs biens avant la Patrie, qu'il avait vainement attendu à Londres en juin 1940 et qui lui avait manqué, lui étaient insupportables.

Le ressentiment du général restait vivace envers « ceux qui avaient à choisir entre les biens matériels et l'âme de la France, les biens matériels ont choisi à leur place. Les possédants sont possédés par ce qu'ils possèdent » avait-il dit à Alain Peyrefitte à propos de Paul Morand qui, arrivé à Londres, où ses relations auraient été grandement utiles à la France Libre, était aussitôt reparti à Vichy pour récupérer les biens de sa femme, très riche, et les mettre en sécurité en Suisse.



La fuite des capitaux français vers la Suisse connut un nouvel essor lors des événements de mai 1968 qui ébranlèrent le pouvoir gaulliste. Entre 11 et 12 milliards de francs furent envoyés dans les banques suisses pendant le second semestre de l'année, le gouvernement Pompidou, bien qu'alerté ne pouvant l'enrayer.

1956-1962 : La Suisse joue les bons offices dans la question algérienne.

Au déclenchement de la guerre d'indépendance, le 1er novembre 1954, les Algériens exigeaient du gouvernement français l'ouverture de négociations entre les deux parties, sans conditions préalables, en vue de l'indépendance de l'Algérie. La réponse ayant été négative, des premiers contacts entre les représentants du FLN et le gouvernement français finirent par s'établir à partir de 1956 pour, par la suite, être suspendus à plusieurs reprises en fonction d'événements divers.

La Suisse, bien que neutre, fut le théâtre de la guerre d'Algérie. C'est à Bern, début 1954, que les leaders algériens décidèrent de lancer l'insurrection armée. Tout au long du conflit des collecteurs de fonds du FLN en métropole passèrent la frontière jurassienne pour acheminer les fonds en Suisse et les services secrets français éliminèrent en territoire suisse certains marchands d'armes du FLN.

En mai 1958, le retour du général de Gaulle au pouvoir, qui engage le principe de l'autodétermination pour l'Algérie dès fin 1959, permet de reprendre en juin 1960 des pourparlers avec le FLN qui se tiennent à Melun et finissent sur un échec.

Au lendemain du référendum sur le principe de l'autodétermination de l'Algérie du 8 janvier 1961, la France renoue contact avec le FLN, par l'intermédiaire du diplomate suisse Olivier Long. Des rencontres entre les négociateurs français et algériens auront lieu en 1961. D'abord à Évian (20 mai-13 juin) puis à Lugrin (20 au 28 juillet) en Haute-Savoie. Mais c'est de l'autre côté du lac, en Suisse, près de Genève, à Bellevue, que la délégation du gouvernement provisoire de la République Algérienne (GPRA) avait pris ses quartiers.

Pour leur accueil et leur sécurité, le gouvernement suisse déploiera d'importants moyens militaires. Tous les jours, des hélicoptères suisses transportent les délégués algériens pour négocier à Évian.

Ces accords, furent secrètement négociés entre le 12 et le 18 février 1962 aux Rousses, dans le bâtiment des douanes, à la frontière franco-suisse, entre une délégation du GPRA et trois ministres français Louis Joxe, Robert Buron et Jean de Broglie.

Ils seront signés le 18 mars 1962 à Évian-les-Bains. Ils se traduisent par un cessez-le-feu applicable sur tout le territoire algérien dès le lendemain 19 mars à midi. Ils sont ratifiés, côté français, par le référendum du 8 avril 1962 organisé en France métropolitaine, donnant au gouvernement, par 91 % des votes, les pleins pouvoirs pour appliquer les accords et, côté algérien, par le référendum sur l'indépendance du 1er juillet 1962 acquise à 99,7 % des suffrages exprimés. L'indépendance de l'Algérie est proclamée le 5 juillet 1962.



S'en était fini de ce drame de l'Algérie, fardeau qui avait ramené le Général au pouvoir et dont il lui incom-
bait la responsabilité face à l'Histoire. Même si l'abandon était inévitable, amener les couleurs était pour le
militaire qu'il était, insupportable et un crève-cœur. Cette fin décidée sur les rives du lac franco-suisse, il
devait en subir seul les conséquences, de la haine des pieds-noirs aux tentatives d'assassinat de l'OAS.

1963-1968 : La Suisse refuge des terroristes de l'OAS.

Ce fut justement l'un deux, Georges Watin, pied-noir hostile au FLN et à l'indépendance algérienne, militant
de la « Mission III », la branche la plus violente de l'OAS qui, lors de l'attentat du Petit-Clamart le 22 août
1962, cribla d'une rafale de 18 balles de son pistolet-mitrailleur la lunette arrière de la DS présidentielle. Le
Général de Gaulle, son épouse et son gendre, le général De Boissieu, échappaient miraculeusement à la
mort.

Ayant échappé à l'arrestation, inculpé de tentative d'homicide volontaire avec guet-apens et d'attentat
contre l'autorité de l'État avec usage d'armes, Watin prépara en février 1963 le complot de l'Ecole militaire
où, à l'aide d'un fusil à visée télescopique, il tenta de renouveler la tentative d'assassinat. La conspiration
découverte, il s'enfuit en Suisse où il fut arrêté en janvier 1964 et mis au secret en prison à Bulle et à Berne
afin d'échapper à la police française.

En octobre 1964, les autorités suisses refusèrent au gouvernement français son extradition. De faux papiers
lui furent fournis et il gagna le Brésil. Réfugié au Paraguay, il vivra avec une allocation vieillesse versée par
l'ambassade de France ! La haine de « La Grande Zohra », le surnom donné à de Gaulle par les durs de l'OAS,
le dévorera jusqu'à la fin. Même après la mort de ce dernier, Watin imaginera encore faire disparaître le ca-
davre en allant poser une bombe sur la tombe à Colombey.

D'autres soldats perdus de l'OAS transitèrent par la Suisse, tel Pierre Sergent et Jean-Jacques Susini. L'un
d'eux, Jean-Marie Curutchet, chef de l'Organisation Renseignements Opération de l'OAS avait été appré-
hendé à Lausanne, en Suisse, par la police helvétique le 12 avril 1963 et condamné à quarante jours de prison
avec sursis. Il quitta le territoire suisse le 6 novembre pour s'enfuir en Uruguay mais, lors d'une escale au
Sénégal, les services français avertis l'arrêtèrent le 30 novembre.

Parmi les avocats qui défendirent les militants de l'OAS, se distingua maître Jacques Isorni, le défenseur de
Pétain, député viscéralement antigaulliste et qui était d'origine suisse.

Le 15 août 1964, au Mont Farron dans le Var, le général de Gaulle échappa à l'explosion de 25 kilos de
chéddite cachés dans une urne. L'organisateur était un légionnaire suisse dénommé Lehmann originaire de
Vallorbe lequel se réfugia aussitôt en Suisse, embarrassant les autorités de la Confédération qui avaient de
nouveau refusé aux autorités françaises son extradition.



1967-1973 : La question jurassienne : cible des agitateurs gaul- listes.

Le rattachement de l'Evêché de Bâle au canton de Berne en 1815 avait entraîné de nombreux événements conflictuels tant culturels, religieux et sociaux tout au long des XIXème et pendant la première moitié du XXème siècle. Dans les années 1950, les autonomistes jurassiens durcirent le ton et l'action et créèrent le Front de libération du Jura (FLJ). Entre septembre 1962 et mars 1964, le Front revendiquera plusieurs attentats (incendies de fermes) commis contre des intérêts bernois et fédéraux.

Arrêtés, des activistes jurassiens sont condamnés en mars 1966 par la cour pénale fédérale. Les deux principaux accusés, Marcel Boillat et Jean-Marie Joset, écopent de huit et sept ans de réclusion. Aussitôt, d'autres attentats sont commis par le FLJ et leurs auteurs, Jean-Baptiste Hennin et Imier Cattin, rapidement arrêtés en juin 1966. Boillat et Hennin parviennent à s'évader en octobre et obtiennent l'asile politique en Espagne et en France.

La Suisse avait réclamé aussitôt l'extradition de Jean-Baptiste Hennin à la France en juin 1967. De Gaulle répondit par alors ces mots : « La France n'extrade pas ses nationaux. » Or Hennin était suisse ! Le Général le savait. Mais, comme francophone, il relevait d'« un fait français » selon son expression. Le Général n'était jamais resté indifférent au sort des minorités francophones dans le Val d'Aoste, la Wallonie, le Québec, la Louisiane. Les autorités suisses avaient refusé d'extrader « la boîteuse » Georges Watin. En leur refusant Hennin, le Général leur rendait la monnaie de leur pièce.

En France, l'activisme des francophones jurassiens n'avaient pas échappé au ministère de la Coopération où était entré Philippe Rossillon. Avec le diplomate Bernard Dorin, Rossillon avait commencé à agir en tant qu'émissaire français en Amérique du Nord. Cet activisme trouvera son point d'orgue avec la visite du général de Gaulle lançant son « Vive le Québec libre ».

Les agissements de l'équipe Dorin-Rossillon n'était pas du goût du Premier ministre Georges Pompidou qui, inquiet d'être tenu à l'écart des affaires canadiennes par de Gaulle, s'était fait pressant à propos de la mission québécoise confiée par de Gaulle à Peyrefitte : « Je ne vous recommande pas d'emmener Rossillon. C'est un extrémiste qui nous mettrait la Terre à dos. »

En 1967, Rossillon pris la présidence du Haut comité de la langue française et multiplie les voyages au Canada, en Wallonie, dans le Val d'Aoste et en Suisse où l'on retrouvera sa patte dans la série d'actions-chocs pour tenter de forcer le canton de Berne et la Confédération helvétique à trouver une solution au problème jurassien : occupation de la préfecture de Delémont en juin 1968 ; irruption dans la salle du Conseil national lors de l'élection du président de la Confédération, en décembre 1968 ; construction d'un mur fermant la porte d'entrée du Rathaus à Berne, en 1971 ; invasion de l'ambassade de Suisse à Paris, en 1972 et en 1973 à Bruxelles.

La lutte aboutira à l'organisation d'un plébiscite. Le 23 juin 1974, un référendum sur la création du canton du Jura recueille 51,93 % de oui, mais seuls trois districts sur sept votent favorablement. Le 24 septembre 1978 le canton est officiellement créé par le vote positif des cantons suisses. La République et Canton du Jura entrent en souveraineté le 1er janvier 1979.



1969-1970 : De Gaulle sur les traces de ses aïeux dans le Jura suisse ... le voyage qui n'eut jamais lieu !

Ainsi, tout au long de sa vie, la Suisse a croisé le destin du général, quelques fois pour le meilleur mais trop souvent aux moments tragiques. Évoquer la Suisse, même si ses citoyens ne lui étaient pas antipathiques, bien au contraire, cela revenait à éveiller d'abord et surtout ses propres douleurs.

Au soir de sa vie, après avoir fait l'Histoire, Charles de Gaulle reprit sa canne pour aller parcourir sa propre histoire. Il tint à se rendre en Irlande d'où était parti trois siècles plus tôt son ancêtre irlandais Patrick Mac Cartan, soldat au service de la France de Louis XIV.

Il aurait pu tout aussi bien, s'il l'avait su, se rendre dans le Jura suisse, terre natale de son ancêtre François-Ignace Nicol, soldat au service de la France. Comme lui. Écrire aussi à son cousin Jules Maillot comme il l'avait fait quelques mois plus tôt, à la veille de son départ pour l'Irlande : « Avec Yvonne nous partons dans le Jura Suisse pays de nos ancêtres Nicol ».

Il aurait été hébergé dans une auberge des Franches-Montagnes, aurait visité la charmante ville de Porrentruy, se serait arrêté à l'Hôtel-Dieu, lieu où s'élevait autrefois la maison de ses aïeux et son château où ses ancêtres avaient été soldats. Sa haute stature, suivie de celle de « tante Yvonne », aurait parcouru les paysages reposant du Val d'Ajoie, humant l'air frais, la vue des pommiers en fleurs, au son du carillon des vaches. Dans les villages de ses aïeux, à Crémines, à Soulce, à Berlincourt, il aurait croisé des Helvètes aux noms de Gossin, Jaquat, Crestien, Noirjean, Gobat, les patronymes de ses ancêtres.

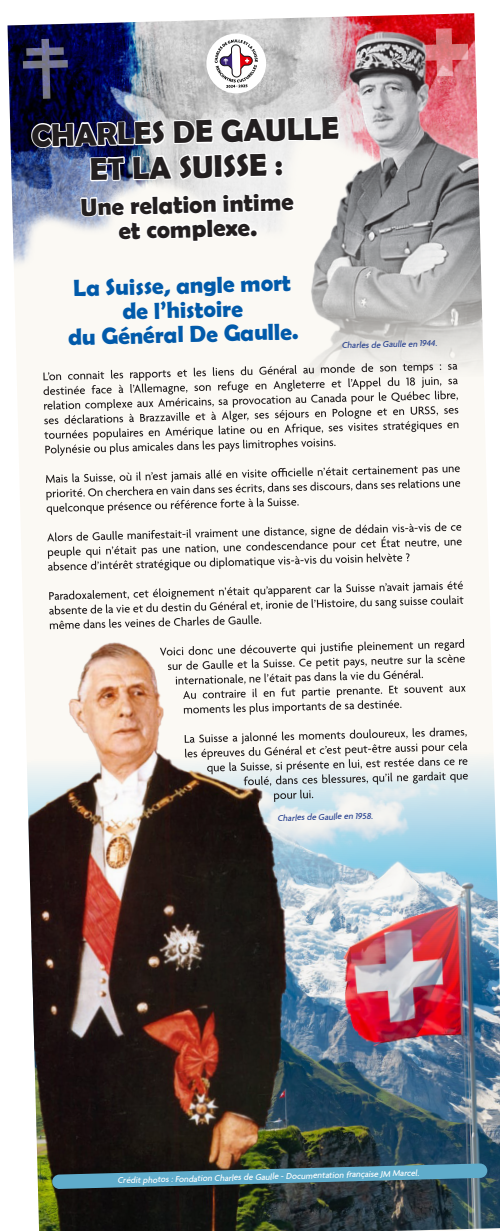
Des lointains cousins qui revendiquaient l'autonomie du Jura et l'affranchissement de la tutelle germanophone de Bern. Français contre Allemands. Le combat de sa vie. Encore et toujours. Y aurait-il alors lancé « Vive le Jura libre » comme il l'avait fait deux ans auparavant au Québec ? Peut-être pas ouvertement, il n'était plus aux affaires. Mais intérieurement, sûrement, ce cri aurait raisonné en lui.

Il n'y eu pas de voyage officiel ou privé de De Gaulle sur les terres de ses ancêtres suisses, en dehors de quelques jours de vacances en 1908, son rapatriement en France en 1918 et la présence furtive au mariage de sa nièce à Genève en 1946. Ce voyage, qui ne pouvait être que personnel, intime, de recueillement, aurait pu avoir lieu. Aurait dû avoir lieu. Il manque à la légende du Général.

Alors, s'il ne put le faire lui-même, cette page d'histoire sur De Gaulle et la Suisse est l'occasion pour les héritiers de la généalogie de Gaulle de le faire en son nom, au nom de la famille et en hommage aussi à ses habitants du canton du Jura, lointains parents du Général.



2 – L'exposition itinérante Charles de Gaulle et la Suisse : une histoire intime et complexe.



L'exposition est composée de 16 grands panneaux retraçant les moments et événements historiques ayant liés le parcours et la vie personnelle et familiale du Général de Gaulle à la Suisse.



3 – Les conférences

Films documentaires – Spectacle

- Conférence sur « Charles de Gaulle et la Suisse » par Philippe PICHOT.

Du rêve raté de l'évasion en Suisse lors de la première guerre mondiale à l'agacement des grandes fortunes ou des terroristes de l'OAS réfugiés en Suisse en passant par les affaires du drame des résistants suisses, de l'encombrant Maréchal Pétain, des douleurs de la fin de la guerre d'Algérie, auront profondément marqué le parcours du général. Retour sur ces moments tragiques avec notre voisin helvète, si proche et si loin.

Accompagné de la présentation de l'exposition itinérante « Charles de Gaulle et la Suisse » constituée de 16 panneaux roll-up.

Prévues à : Jougne – Pontarlier – Besançon – Belfort – Montbéliard – Les Rousses – Morteau – Porrentruy – Delemont – La Chaux de Fonds – Assens – Paris à l'Assemblée Nationale et au Sénat -

- Conférence sur « La Suisse et la guerre d'Algérie et l'OAS » avec Olivier DARD.

Bien que neutre, la Suisse fut paradoxalement aussi le théâtre de la guerre d'Algérie, de la prise de décision du lancement de l'insurrection armée prise par les leaders algériens, réunis à Berne début 1954, aux négociations tenues autour du Lac Léman qui aboutirent à la cessation des combats le 19 mars 1962. Elle fut le lieu de repli des membres de l'OAS, entraînant des tensions diplomatiques avec le voisin français.

Prévue à Besançon.



- Soirée film-documentaires : « 1939-1945 : La tragédie des résistants suisses » avec le professeur Peter HUBER, la députée Stéphanie PREZIOSO.

Lors de la seconde guerre mondiale, des milliers de Suisses combattirent pour la France, dans la Résistance intérieure ou les Forces Françaises Libres. Bien que dans le cas des vainqueurs, ils se retrouvèrent dans une situation délicate, vis-à-vis de leur propre pays. Ayant violé le code militaire et la neutralité suisse, plusieurs centaines furent condamnés par la Justice militaire helvète. C'est seulement en 2024 que la Confédération adopta une loi d'amnistie faisant des résistants suisses.

Prévues à : Besançon – Belfort – Jougne-Vallorbe – Morteau-La Chaux de Fonds.

- Soirée film-Documentaire « Des Suisses à l'aventure avec de Gaulle » avec Daniel KUNZI cinéaste suisse.

58 minutes 2003 - Témoignages attachants de ces hommes qui se servirent de la Légion étrangère pour échapper à la misère et l'ennui et la désertèrent pour de Gaulle et de nouvelles aventures mais condamnés par la Justice suisse pour violation du Code militaire.

Prévues à : Besançon – Belfort – Jougne-Vallorbe.

- Spectacle animation : « Evènements de la 2^{ème} Guerre Mondiale sur la frontière franco-suisse » avec l'association Culture et Loisirs de Jougne.

Des réseaux de résistance aux filières de passages d'aviateurs alliés, du chalet du Juste parmi les Nations qui sauva des Juifs, de la douane franco-suisse où fut livré le Maréchal Pétain sur fond de fortifications suisses protégeant la neutralité helvétique, la frontière franco-suisse fut le théâtre d'une intense activité pendant la 2^{ème} Guerre Mondiale. Des épisodes historiques mis en scène avec documents d'époque et jeux d'acteurs.

Prévues à : Jougne-Vallorbe – Pontarlier.



4 - Les lieux de mémoires

A Porrentruy (Canton du Jura – Suisse)



L'actuel Hôtel-Dieu de Porrentruy. Sur l'emplacement de ce bâtiment, s'élevait en 1752 la maison de la famille Nicol, ancêtres du Général de Gaulle.



Le château de Porrentruy. Y servirent comme soldats au service du Prince Evêque de Bâle,

La pose de plaques rappelant les ascendances du Général de Gaulle y sont prévues avec cérémonie en présence de la famille du Général de Gaulle.



Aux Rousses (Département du Jura – France)



Le monument commémoratif des Rousses rappelant les négociations qui aboutirent à la signature des Accords d'Evian de 1962

A la frontière France-Suisse - Jougne – Vallorbe

La frontière franco-suisse à Jougne-Vallorbe au cœur de la vallée de la Jougna au cœur du Massif du Jura.

Lieu pressenti pour l'érection du Mémorial des Résistants suisses de la 2eme Guerre Mondiale. Site central du projet d'itinéraire mémoire de la 2eme guerre mondiale entre France et Suisse.





5 – Le projet de mémorial des résistants Suisses

Actualité : Le 15 mars 2024 presque 80 ans après la fin de la 2^{ème} Guerre Mondiale, la Confédération helvétique, réhabilite les résistants suisses, condamnés à la Libération pour avoir rejoint la Résistance et les Forces Françaises Libres !

Contexte historique.

Dès 1940, plusieurs centaines de Suissesses et Suisses se sont enrôlés dans la Résistance intérieure (FFI) ou dans les Forces françaises libres (FFL) du général de Gaulle.

Cependant, ces engagés suisses avaient enfreint la neutralité helvétique. Aussi à leur retour en Suisse, ces résistants helvètes s'exposaient à des condamnations par la justice militaire suisse. Malgré les interventions du gouvernement français dès la Libération pour plaider leur cause, la Confédération suisse restera intraitable.

Ainsi, plus de 200 de ces résistants rentrés en Suisse seront privés de leurs droits politiques ou condamnés à des peines de prisons et une autre partie de ces résistants devront rester sur le territoire français pour échapper à ces sanctions.

La réhabilitation tardive des résistants suisses.

C'est seulement en novembre 2021 que la Commission des affaires juridiques du Conseil national de la Confédération suisse a accepté la proposition de réhabilitation des résistants condamnés à l'époque. Le 15 mars 2024, la Confédération a définitivement réhabilités ces combattants.

Il s'agit donc d'une réhabilitation symbolique qui permettra la reconnaissance à l'égard de ces combattants qui ont contribué à libérer l'Europe du nazisme.

Alors que dès 1945, les résistants français et autres résistants étrangers avaient été glorifiés c'est seulement 80 ans après la fin du conflit que se conclut, avec l'affaire des résistants suisses, la reconnaissance définitive et complète de tous ces combattants.

Cette ultime reconnaissance de ces résistants oubliés marque la dernière étape mémorielle actant la fin de la Seconde Guerre Mondiale.



Pourquoi un mémorial des résistants suisses ?

Ce rendez-vous du mémorial des résistants suisses de 1939-45 constituera l'évènement fort de cette année De Gaulle et la Suisse. La Suisse ayant prononcé la réhabilitation de ces résistants, aussi peuvent-ils et doivent-ils aujourd'hui réintégrer la mémoire nationale et la mémoire européenne de la Résistance au nazisme.

Ces résistants suisses, pour la plupart, morts en France sous l'occupation et à la Libération, n'ont vu, à de rares exceptions, leurs noms inscrits nulle part. Ni en France où ils n'avaient pas d'attaches, ni en Suisse où leurs engagements n'étaient surtout pas reconnus. Il est donc temps que ces 466 noms de héros suisses oubliés soient désormais honorés quelque part.

Le site de la frontière Jougne-Vallorbe, lieu du mémorial.

Le site frontière de Vallorbe-Ballaigues-Jougne offre ainsi de nombreux atouts pour accueillir ce mémorial des résistants suisses compte tenu que :

. Il se situe au milieu de la bande frontalière franco-suisse, à mi-chemin entre Bâle au Nord et de Genève au Sud. En position centrale, il peut donc incarner l'ensemble des provenances des résistants depuis les cantons de Genève, de Vaud, du Jura, de Fribourg et Bern.

. Il se situe sur le plus important passage frontalier à mi-chemin entre les portes d'entrée Bâle-Mulhouse au Nord et Genève-Annemasse au Sud. Il est traversé par les axes routiers RN57 et l'autoroute en Suisse et l'axe ferroviaire de la ligne TGV Paris -Lausanne.

. D'un point de vue historique, il fut le lieu de l'arrestation du Maréchal Pétain en avril 1945 livré par la Suisse aux autorités françaises. Il fut aussi, pendant la guerre, l'un des haut-lieux de passages clandestins de la frontière.

Ainsi ériger le mémorial des noms des résistants suisses sur ce même site où fut arrêté Pétain, moment qui signa la fin définitive du régime de Vichy, conférerait à ce passage frontalier une véritable vocation mémorielle.

Le concept et la faisabilité du mémorial des résistants Suisses.

Il consisterait en un mur où seraient inscrits les noms des résistants suisses, avec panneaux pédagogiques rappelant le contexte historique et aménagements des espaces des abords selon le site retenu.

Il intégrera l'inscription d'hommage général, les noms des 466 résistants suisses condamnés en 1945, des 187 citoyens suisses médaillés de la Résistance française, des 13 suisses et binationaux faits Compagnons de la Libération et l'hommage aux autres restés anonymes.



6 – Le programme des rencontres Charles de Gaulle et la Suisse.

Lancement du programme :

26 mars à 11 heures : conférence de presse de lancement national à la Fondation Charles de Gaulle à Paris.

3 avril à 11 heures : conférence presse de lancement régional au conseil régional de Bourgogne-Franche Comté à Besançon.

16 avril à 11 heures : conférence de presse de lancement national en Suisse à Assens, commune jumelée avec Colombey-les-Deux-Eglises.

Déroulé du programme 2024

- Du 16 au 25 avril 2024 à Assens canton de Vaud – Suisse :

. Présence de l'exposition Charles de Gaulle et la Suisse.

- Du 26 avril au 12 mai à Jougne Doubs - France – Vallorbe canton de Vaud -Suisse :

. Présence de l'exposition Charles de Gaulle et la Suisse.

. Le 6 mai à 18h : conférence sur De Gaulle et la Suisse par Philippe Pichot.

. Le 4 mai conférence sur le docteur Charlin résistant local de la 2eme guerre Mondiale.

- Du 28 mai au 15 juin 2024 à Porrentruy canton du Jura - Suisse :

. Vernissage de l'exposition Charles de Gaulle et la Suisse à 11h.

. Conférence sur De Gaulle et la Suisse par Philippe Pichot à 18h.

- Le 18 juin 2024 au Sénat à Paris - France :

. Le 18 juin exposition Charles de Gaulle et la Suisse et conférence sur De Gaulle et la Suisse par Philippe Pichot.

- Du 23 au 30 juin 2024 à Delémont canton du Jura - Suisse dans le cadre du 50eme anniversaire du référendum victorieux sur la création du Canton du Jura en Suisse :

. Présence de l'exposition Charles de Gaulle et la Suisse.

. Conférence sur De Gaulle et la Suisse par Philippe Pichot.

- Le 24 juin 2024 - Assens Canton de Vaux :

Conférence sur De Gaulle et la Suisse par Philippe Pichot à 19h.



A partir de la rentrée de septembre 2024 :

- A Morteau-Villers-le-Lac Doubs – France :

- . Présence de l'exposition Charles de Gaulle et la Suisse.
- . Conférence sur De Gaulle et la Suisse par Philippe Pichot.

- Aux Rousses Jura – France :

- . Présence de l'exposition Charles de Gaulle et la Suisse.
- . Conférence sur De Gaulle et la Suisse par Philippe Pichot.
- . Conférence sur les accords d'Evian par historien spécialiste.

- A Pontarlier Doubs – France :

- . Présence de l'exposition Charles de Gaulle et la Suisse.
- . Conférence sur De Gaulle et la Suisse par Philippe Pichot.
- . Soirée documentaire film sur les résistants suisses par Daniel Kuntzi.

- Le 25 septembre à Besançon – France : lancement du cycle des conférences de Gaulle et la Suisse à l'Université Ouverte de Franche-Comté :

Conférences et expositions dans les antennes de l'Université Ouverte prévues à l'automne 2024 et printemps 2025 à : Besançon – Montbéliard - Saint-Claude – Morteau.

- Les 5 et 6 octobre : voyage de la délégation d'élus d'Assens à Colombey-les-Deux-Eglises.

- A La Chaux-de-Fonds - Le Locle – Neuchâtel Canton de Neuchâtel - Suisse :

- . Présence de l'exposition Charles de Gaulle et la Suisse.
- . Conférence sur De Gaulle et la Suisse par Philippe Pichot.
- . Conférence sur les résistants et compagnons de la Libération suisses avec le général Baptiste de l'Ordre de la Libération, le professeur suisse Huber et la députée suisse Stéfania Prézioso.
- . Soirée documentaire film sur les résistants suisses par Daniel Kuntzi.

- A Belfort- France :

- . Conférence sur les résistants et compagnons de la Libération suisses avec le général Baptiste de l'Ordre de la Libération, le professeur suisse Huber et la députée suisse Stéfania Prézioso.
- . Soirée documentaire film sur les résistants suisses par Daniel Kuntzi.

- A Paris à l'Assemblée Nationale - France :

- . Exposition Charles de Gaulle et la Suisse et conférence sur De Gaulle et la Suisse par Philippe PICHOT.

Retrouvez le programme actualisé sur: www.mairiedejougne.fr



Déroulé et grands évènements en 2025 :

- Poursuite du cycle de conférences :

- . Conférences sur De Gaulle et la Suisse.
- . Conférence sur les accords d'Evian, les résistants suisses, ...
- . Exposition De Gaulle et la Suisse.
- . Films et documentaires sur les résistants suisses.
- . Spectacle vivant autour de la seconde guerre mondiale sur la frontière

- Cérémonies, inaugurations et lancement de projets mémoriels 2025 :

. **Plaques historique sur les lieux des origines de Charles de Gaulle à Porrentruy** : lieu de la maison des ancêtres, château ... en présence de Madame de Laroullière petite-fille du général et de la famille du Général de Gaulle.

. **Présentation du projet de Mémorial binational en hommages aux Résistants suisses de la 2ème Guerre Mondiale à la frontière Jougne-Vallorbe.**

Le mémorial honorera les noms des combattants suisses : Compagnons de la Libération Suisses, médaillés suisses de la Résistance française, réhabilitation des combattants Suisses condamnés par la Justice Militaire ...

. **Circuit mémoriel de la 2eme guerre mondiale sur le col Jougne-Vallorbe.**

Itinéraire autour des fortifications de défense Suisses, la douane de Vallorbe lieu de l'arrestation du Maréchal Pétain, les sites de filière d'évasion, du chalet du Juste parmi les Nations, ...

. **Colloque de clôture du programme de Gaulle et la Suisse le 23 juin au Sénat avec production d'un ouvrage.**

Le programme sera accompagné de :

- . Sorties et visites scolaires sur les sites et découvertes de l'exposition.
- . De venues de personnalités.
- . D'opérations de communications locales.
- . De voyages thématiques associatifs, de sociétés savantes, de médias, ...



7 - Les soutiens et partenaires

L'organisation des rencontres culturelles et historiques « Charles de Gaulle et la Suisse » remercie pour leurs soutiens et partenariats.

Madame Anne de Laroulière, petite-fille de Charles de Gaulle.

La Fondation Charles De Gaulle.

La Fondation de la Résistance.

L'Ordre de la Libération.

Les associations des familles des compagnons de la Libération et des médaillés de la résistance.

Les groupes d'Amitié France-Suisse de l'Assemblée nationale et du Sénat.

L'Ambassade de Suisse en France et l'ambassade de France en Suisse.

La Région Bourgogne Franche Comté en France et les Cantons du Jura, de Neuchâtel, de Vaud, de Fribourg et de Genève en Suisse.

Les Départements du Territoire de Belfort, du Doubs, du Jura, de l'Ain et de la Haute-Savoie.

**Les communes françaises et suisses de Belfort – Porrentruy – Delémont – Morteau
La Chaux-de-Fonds – Pontarlier – Jougne – Vallorbe – Assens – Neuchâtel – Lausanne – Genève
Les Rousses – Montbéliard – Champagnole -**

**Les parlementaires sénateurs et députés, les élus municipaux, historiens, associatifs, ..
français et suisses.**

**L'Université Ouverte de Franche-Comté, le Mouvement Autonomiste Jurassien, la Mission
du 80^{ème} anniversaire de la Libération, le Musée de l'Hôtel Dieu de Porrentruy, ...**

Porteurs du projet : Association Culture et Loisirs de Jougne et commune de Jougne.

Contact : Philippe PICHOT, Concepteur du projet. - Tel : 06.88.82.40.45 – Mail : ppichot25@gmail.com

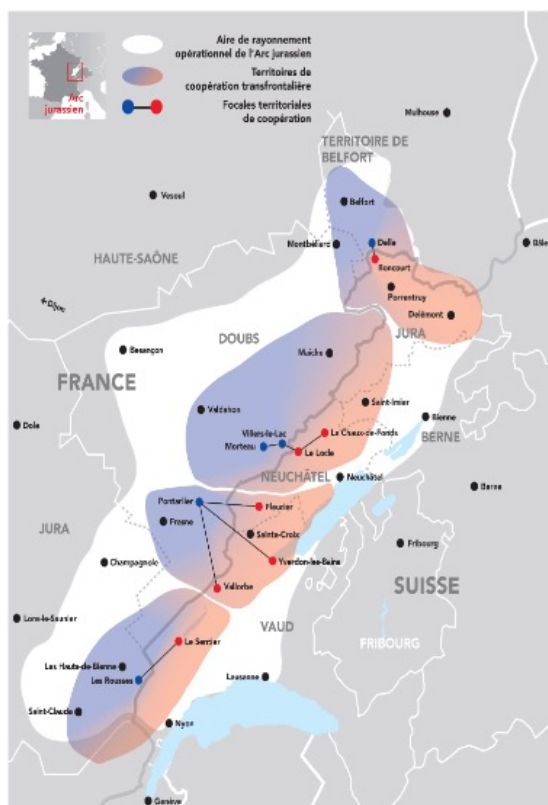
Avec les soutiens financiers du Fond Petit Projet Transfrontalier

**Arc Jurassien Coopération France Suisse – Commune de Jougne - Crédit Agricole
Région Bourgogne Franche-Comté - Département du Doubs - Territoire de Belfort**



8 – Arc Jurassien – Coopération France Suisse

L'Arc jurassien déroule une frontière de 230 km entre la France et la Suisse, essentiellement en zone de moyenne montagne, et présente une homogénéité marquée aux niveaux topographique, climatique ou de ses écosystèmes et compte deux millions d'habitants. La partie française comprend trois départements frontaliers de la région Bourgogne-Franche-Comté : Doubs, Jura et Territoire de Belfort. Pour la partie suisse, il couvre 15 districts appartenant aux cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud.



L'espace transfrontalier de l'Arc jurassien entre la Suisse romande et la France est fortement marqué par une identité commune forgée par l'Histoire, un patrimoine naturel et culturel partagé et de fortes relations dans les enjeux de mobilités, emploi et développement économique, préservation de l'environnement, gestion de l'espace, valorisation du patrimoine... L'unité linguistique du territoire représente en outre un indéniable facteur d'unité culturelle malgré l'effet frontière provoqué par les spécificités organisationnelles, administratives et juridiques propres à chaque pays.

La stratégie de coopération transfrontalière de l'Arc jurassien aborde quatre grands enjeux qui structurent le territoire et lui donnent son identité :

- . Le développement économique : soutien de l'activité, économie présentielle, formation, emploi...
- . La gestion de l'espace et des ressources naturelles : préservation et valorisation du patrimoine naturel, aménagement concerté et mutualisation.
- . Les mobilités et les échanges : analyse, soutien et renouvellement de l'offre, développement du numérique.
- . Le vivre-ensemble : promouvoir l'identité commune, renforcer les liens entre habitants et institutions.

Arcjurassien.org - Région Bourgogne-Franche-Comté - 4, square Castan - F-25031 Besançon.

Arcjurassien.org - Arcjurassien.ch - Rue de la Paix 13 - CH-2300 La Chaux-de-Fonds.

arcjurassien.org 
coopération franco-suisse